



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 14 décembre 2015, a adopté : *la résolution numéro 015-120 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier 2016 a été établi comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ■ lundi 11 janvier | ■ lundi 4 juillet |
| ■ lundi 1^{er} février | ■ lundi 1^{er} août |
| ■ lundi 7 mars | ■ lundi 12 septembre |
| ■ lundi 4 avril | ■ lundi 3 octobre |
| ■ lundi 2 mai | ■ lundi 7 novembre |
| ■ lundi 6 juin | ■ lundi 12 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quinzième jour de décembre deux mille quinze.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier